

**22 - Aides aux initiatives et talents des jeunes -
Bilan des actions de l'année 2013 -
Prévisions et règlement pour l'année 2014 -
Signature de conventions et d'avenants de partenariat «CLAP Energie Jeune» -
Comité Local d'Aide aux Projets «A Tire d'AILE» -
Aide Individuelle aux Loisirs par l'Echange**

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La Ville de Besançon, dans l'objectif d'assurer, de maintenir et de faire progresser la cohésion sociale en matière de jeunesse, souhaite tout particulièrement favoriser l'accès des jeunes aux loisirs (actions ou projets éducatifs, sportifs et culturels), favoriser la rencontre entre jeunes des quartiers, entre les «cultures» jeunes et valoriser, promouvoir et favoriser les émergences artistiques variées des jeunes.

Certaines orientations sont plus précisément de développer les actions qui permettent aux jeunes d'être acteurs de leurs loisirs et de faire émerger et rendre possible les projets portés par les jeunes.

Dans ce cadre, la Ville a initié de nouvelles formes d'intervention et a créé notamment deux dispositifs : «A Tire d'Aile», Aide Individuelle aux Loisirs par l'Echange et le «CLAP Energie Jeune», Comité Local d'Aide aux Projets de jeunes.

A - Le Comité Local d'Aides aux Projets des jeunes

Le CLAP «Energie Jeune» (Comité Local d'Aides aux projets) est un dispositif créé en 2010 au service des jeunes (mineurs de 11 à 17 ans d'une part, et majeurs de 18 à 30 ans d'autre part) destiné à favoriser la réalisation de tout type de projets, individuel ou collectif, à vocation citoyenne, humanitaire, solidaire, sociale, sportive, culturelle... Les projets s'inscrivant dans le cadre d'un parcours scolaire et/ou professionnel (création d'entreprise) ne sont pas éligibles au dispositif.

Agissant comme un «guichet unique», le CLAP a pour vocation de favoriser, encourager, faciliter, accompagner, soutenir, valoriser et promouvoir l'engagement et la prise d'initiative des jeunes, en s'appuyant sur les ressources existantes d'une part et sur leur capacité à innover pour les enrichir d'autre part.

Il est géré par le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté afin de fédérer d'autres organismes et collectivités qui disposent déjà d'aides aux projets des jeunes ou qui souhaiteraient soutenir et intégrer le CLAP. En 2014, il continuera à s'élargir à l'échelle du territoire régional.

1 - Objectifs du CLAP

Le CLAP «Energie Jeune» est à la fois un dispositif au service des jeunes et un nouvel outil au service des professionnels qui les accompagnent.

Ses objectifs sont :

Pour les jeunes :

- de soutenir et accompagner les projets,
- de mettre en évidence, valoriser et communiquer les expériences réussies (collectives ou individuelles) pour impulser et susciter l'envie d'autres jeunes,
- de susciter et encourager les projets collectifs,
- et de donner aux jeunes une fonction d'utilité sociale.

Pour les professionnels :

- de développer la connaissance et la mise en réseau des professionnels qui entretiennent des liens directs avec la jeunesse pour assurer une promotion plus efficace des dispositifs existants et favoriser l'échange de ressources,
- de pallier le manque de communication/information,
- d'augmenter l'efficacité des relais entre les différents dispositifs d'accompagnement dont peuvent bénéficier les jeunes,
- de développer un meilleur suivi des parcours de jeunes (éviter la superposition au profit d'une meilleure coordination),
- de favoriser l'échange de bonnes pratiques et le partage d'outils,
- de mutualiser et d'échanger sur les «bonnes pratiques», trop souvent isolées, au sein d'un centre de ressource partenarial.

2 - Principes du CLAP

2.1 - Modalités d'accompagnement du CLAP

Le (ou les) jeune(s) dépose(nt) leur projet, initiative, talents ou idée (avec ou sans l'aide d'un animateur) sur le site energiejeune.fr (Site géré par le CRIJ).

A partir de l'enregistrement du projet, un animateur conseiller référent CLAP du CRIJ ou de la Coordination Jeunesse et Inter'Agés de la Ville reprend contact avec le/les jeunes et convient d'une rencontre. Au cours de celle-ci, il est déterminé de quel type d'appui le projet a besoin pour réussir.

2.2 - Types d'accompagnement du CLAP

Ainsi, il permet quatre types d'appui aux projets et aux jeunes :

- ↳ un appui méthodologique permanent assuré par un conseiller référent du réseau de partenaires en fonction de la nature du projet et/ou de l'origine géographique du porteur de projet,
- ↳ un appui technique assuré par le réseau des «experts» ou des «parrains» thématiques au cours de la réalisation du projet (mise à disposition de matériel spécifique, réservation de locaux adaptés, mise à disposition de compétences...),
- ↳ un appui logistique garanti par un organisme du réseau de partenaires (mise à disposition de locaux, de matériel, de documentation, d'un espace de travail, (téléphone, photocopie, internet...),
- ↳ un appui financier destiné à compléter les aides aux projets obtenues dans le cadre des dispositifs existants (dans les conditions et suivant les critères définis ci-après).

Le projet porté par le/les jeunes peut être présenté à une commission d'attribution correspondante : «Fonds d'initiatives», «Talents artistiques amateurs» et «Départs Vacances autonomes».

Pour l'appui financier, le/les jeunes présente(nt) le projet auprès de la commission du «Fonds d'initiatives». Le montant ne pourra pas dépasser 500 €. Dans le cas d'une demande plus importante, le porteur de projet doit, avec une association «support», accompagner sa demande d'une sollicitation d'une subvention auprès de la Ville de Besançon. L'aide matérielle consiste en un prêt de matériel dont le CLAP/Énergie Jeune dispose directement, ou indirectement par le biais d'un partenaire. Le CRIJ verse les bourses «initiatives» et gèrera le dispositif financier. Un avenant de gestion est conclu entre le CRIJ et la Ville.

La présentation du talent à la commission «Talents artistiques amateurs» permet au/aux jeune(s) de candidater et de bénéficier d'un «parcours talents» : propositions de formations, de lieux d'expressions et de prestations, d'accompagnement / aide au projet, etc.

La présentation du projet de départ en vacances autonomes à la commission «Vacances autonomes» permet au/aux jeune(s) de 18 à 25 ans de bénéficier d'un kit d'aide au départ en vacances.

Les types d'aides et d'accompagnements sont cumulatifs.

Des élus municipaux sont membres de/des commission(s) : Danièle POISSENOT, Béatrice RONZI, Cyril DEVESA et Odile FAIVRE-PETITJEAN.

La gestion et le secrétariat des commissions sont réalisés par le CRIJ.

Le projet peut ensuite se réaliser, être valorisé puis évalué.

2.3 - Partenariat et vocation départementale et régionale

Le CLAP est une instance unique qui rassemble plusieurs partenaires au profit d'un suivi et d'une coordination plus efficace des projets de jeunes. En mutualisant les compétences, les savoir et les savoir-faire, et en les coordonnant, il vise la réussite des projets portés par les jeunes tout en assurant une meilleure visibilité et complémentarité des ressources.

Il s'appuie sur le réseau des maisons de quartier, associations d'éducation populaire, accueils de jeunes, travailleurs sociaux pour l'accompagnement méthodologique des projets, et sur des associations et organismes thématiques pour organiser son réseau «d'experts» et/ou de «parrains» dans le cadre de l'accompagnement technique.

En 2013, 87 personnes (dont 13 sont accompagnateurs et référents «experts») et 64 organismes ont été recensés comme référents CLAP.

Le concept du CLAP est décliné par le CRIJ et le réseau Information Jeunesse sur d'autres territoires de la région pour mettre en synergie les acteurs susceptibles d'apporter leurs contributions à la réussite des projets portés par les jeunes. Un CLAP a été créé à Vesoul, Lons-le-Saunier et Belfort.

Les projets de jeunes accompagnés par le CLAP ont été valorisés tout au long de l'année au cours des événements labellisés CLAP (Exemple : Les scènes «Jeunes Talents», les après-midi d'infos et de témoignages,...) organisés dans la capitale comtoise ou dans d'autres villes de la région. A cette occasion, les jeunes expriment leurs talents, leurs projets et les partagent avec le public et d'autres jeunes. Ce temps fort permet de communiquer activement sur les possibilités qui sont offertes aux jeunes grâce au CLAP et de mobiliser de nouveaux porteurs de projets.

3 - Bilan 2013

Les deux volets du CLAP sont «Fonds d'initiatives» (avec une option particulière «Départs vacances et séjours autonomes») et «Talents artistiques amateurs».

264 jeunes (99 filles et 175 garçons), différents et nouveaux, ont déclaré 91 nouveaux projets et 34 nouveaux talents sur le site energiejeune.fr en 2013. Parmi eux, 57 Bisontins (8 filles et 49 garçons) ont enregistré 45 projets et 19 talents.

3.1. Les initiatives

Au niveau des 45 projets portés par les Bisontins et Grand Bisontins, 285 jeunes étaient impliqués. La majorité d'entre eux avait entre 18 et 25 ans (66 %).

Les initiatives déposées ont concerné les thématiques vacances autonomes, solidarité internationale, créations artistiques et événementiels, et l'ensemble des projets a été accompagné par le CLAP.

Le «Fonds d'initiatives» de Besançon a versé 6 215 € en 2013 pour 14 projets soutenus. 3 projets ont également été financés à hauteur de 1 700 € par le fonds «d'expérimentation pour la mise en œuvre de projets portés par les adolescents» de la CAF du Doubs via le CLAP. Enfin 39 jeunes Bisontins ont bénéficié de 6 000 € de bourse émanant des crédits affectés par la Région au CLAP. Au total, 19 projets bisontins et grand bisontins ont été soutenus pour un montant de 13 915 €.

Les projets primés ont concerné plus de 100 jeunes.

Le CLAP a également prêté du matériel aux jeunes porteurs de projets bisontins : sonorisation et matériel vidéo au festival du Chant de la Loue, matériel vidéo et studio pour le projet de reportage à la Montrap's Cup, sonorisation pour des concerts Jeunes Talents...

Certaines initiatives ont pu être soutenues directement par la Ville via des subventions à des associations.

3.2. Les talents

36 talents ont été déposés en 2013 et 20 ont été étudiés par la commission «Talents artistiques amateurs». 10 ont été sélectionnés pour être présentés au cours de manifestation «Jeunes Talents» (Soirée «Jeunes Talents», lancement Carte Avantages Jeunes à la Citadelle, tremplin La Guerre du Son à Landresse, anniversaire des 30 ans du CRIJ, festival Amateur en scène à la Saline d'Arc-et-Senans...).

3.3. Les formations et journées d'informations

L'ensemble du réseau Information Jeunesse et les référents sont aujourd'hui initiés à l'outil en ligne du CLAP/Energie Jeune. Le CRIJ a créé un guide d'aides accessible sur le site www.energiejeune.fr et a lancé la réalisation d'un guide pratique pour les différents acteurs du réseau CLAP (référents/conseillers, experts techniques, parrains...).

Une journée d'information «Tout savoir sur les aides à projets» a été organisée le 16 avril 2013 au CRIJ.

3.4. Bilan financier provisoire 2013

La Ville de Besançon apporte sa contribution financière au fonctionnement et au «fonds d'initiatives» pour les aides financières en subventionnant à ce titre le CRIJ, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, à hauteur de 10 000 € (20 % de frais de gestion et d'accompagnement / 80 % de bourses «initiatives»).

Le CRIJ, afin de développer le dispositif dans une dimension départementale et régionale, est accompagné par la CAF du Doubs (Fonds d'expérimentation pour des projets d'adolescents), et la Région. La CAF via son Fonds d'expérimentation pour des projets d'adolescents a apporté une subvention de fonctionnement à hauteur de 48 000 € en 2013 (22 000 € de bourses) à l'échelle du département du Doubs. Le Conseil Régional a délibéré en faveur d'une subvention de 30 000 € (24 000 € de bourses) à l'échelle régionale. L'enveloppe parlementaire a quant à elle apporté un financement de 2 560 € pour soutenir le fonctionnement du CLAP bisontin.

CLAP BESANÇON	Budget 2013	Réalisé 2013
Dépenses	53 383,00 €	42 787,01 €
(6 215 €) Bourses	11 720,00 €	13 915,00 €
Kit matériel		1 500,00 €
Accompagnement		
Personnel	38 270,00 €	22 338,60 €
Fonctionnement	3 393,00 €	3 536,40 €
Chèque déjeuner		
Equipement Vacances		
Equipement Communication (Guide des aides électronique, communication)		1 497,01 €

Recettes	Budget 2013	Réalisé 2013
Ville de Besançon (CEJ)	10 000,00 €	10 000,00 €
Ville de Besançon	10 000,00 €	10 000,00 €
Ville de Besançon MAD Locaux		1 567,00 €
Réserve Parlementaire	8 000,00 €	2 560,00 €
Région	4 000,00 €	6 000,00 €
Département	4 000,00 €	
CAGB	4 000,00 €	
CAF du Doubs	4 000,00 €	1 700,00 €
CRIJ	7 663,00 €	9 240,01 €
Reliquat Bourses N-1	1 720,00 €	1 720,00 €

4 - Perspectives et financements 2014

4.1. Règlement 2014

Il reste identique à celui de 2013.

4.2. Budget prévisionnel 2014

La Ville de Besançon apporte sa contribution financière au fonctionnement et au «fonds d'initiatives» pour les aides financières en subventionnant à ce titre le CRIJ, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. La délibération correspondante sera présentée au prochain Conseil Municipal avec la programmation CEJ.

CLAP BESANÇON	Budget 2014
Dépenses	47 298,00 €
Bourses	20 500,00 €
Kit matériel	1 500,00 €
Personnel	21 856,00 €
Fonctionnement	3 442,00 €
Recettes	47 298,00 €
Ville de Besançon (CEJ)	10 000,00 € (Dont 3 505 € d'excédent 2013)
Ville de Besançon	10 000,00 €
Ville de Besançon MAD Locaux	1 527,00 €
Etat	3 000,00 €
Région	8 000,00 €
Département	3 000,00 €
CAGB	3 000,00 €
CNAF	
CRIJ	5 266,00 €

* Compte tenu du reliquat de 3 505 €, le versement des 10 000 € CEJ sera ramené à 6 495 €. Cf. délibération spécifique CEJ.

4.3. Perspectives 2014

Pour 2014, l'objectif est de 50 projets/jeunes et 50 talents pour 250 jeunes différents.

Le CLAP va continuer à développer en 2014 la mise à disposition d'un parc matériel pouvant répondre aux besoins des projets et des talents.

Le dispositif A Tire d'AILE peut être mobilisé dans le cadre du CLAP (en complément d'un plan de financement) et continue à fonctionner de façon autonome.

B. A Tire d'AILE - Aide Individuelle aux Loisirs par L'Echange

Le dispositif «A Tire d'AILE» (Aide Individuelle aux Loisirs par l'Echange) a été adopté par le Conseil Municipal en séance du 22 avril 1996 et complété par les délibérations des 3 juillet 2000, 24 février 2001 et 22 février 2007.

Ce dispositif a pour objectif de faciliter l'accès aux loisirs aux jeunes Bisontins âgés de 16 à 25 ans. En échange d'une action d'utilité sociale effectuée par un jeune, une aide aux projets de loisirs et de vacances sous la forme de chèques vacances ANCV est attribuée par la Ville.

Lorsque les projets sont réalisés auprès d'organismes extérieurs, une convention matérialise le partenariat établi.

Les partenaires sont invités à s'impliquer activement dans la démarche en assurant parfois l'encadrement des jeunes et/ou en participant financièrement à la prise en charge de l'aide aux loisirs.

Pour relayer le dispositif, la Ville prend attache auprès des espaces et accueils de jeunes des structures municipales et associatives.

1 - Objectifs d'A Tire d'AILE (ATA)

Il a pour objectifs de faciliter l'accès aux loisirs aux jeunes de 16 à 25 ans (dès 14 ans pour la période estivale), de les accompagner dans la réalisation de leurs projets, de formation ou de vacances et de les valoriser à travers la réalisation d'un projet d'action d'utilité sociale ou collective.

Il s'inscrit dans l'idée selon laquelle tout projet, conçu et réalisé par les jeunes, qu'il soit individuel ou collectif, constitue un véritable moyen d'insertion et d'accès à la citoyenneté. Ce dispositif est également l'occasion de multiplier les rencontres entre jeunes et adultes représentants des associations, des institutions et des entreprises.

Il peut être utilisé pour financer partiellement des formations BAFA, BAFD, permis de conduire, un voyage scolaire ou des vacances autonomes ainsi que des inscriptions en clubs sportifs ou diverses activités de loisirs.

2 - Principes et modalités d'accompagnement d'A Tire d'AILE

En échange d'une action d'utilité sociale de 8 heures à 40 heures effectuées par un jeune, une aide aux projets de loisirs et de vacances de 30 € à 300 € maximum par année (ou d'un montant réduit au prorata de la durée des chantiers si ceux-ci sont inférieurs) est attribuée par la Ville sous forme de chèques vacances. Chaque jeune reçoit en outre une carte Avantage Jeunes.

Le jeune dépose son projet auprès d'un animateur d'un espace jeunesse d'une structure de quartier et se propose d'assurer un «chantier - action».

Les «chantiers - actions ATA» sont réalisés au sein des services de la Ville ou d'organismes extérieurs tels que le Comité de Quartier Rosemont - St-Ferjeux, la MJC Besançon - Clairs-Soleils, la MJC Palente - Orchamps et l'ASEP Cras - Chaprais ainsi que les structures proposant des actions chantiers : Maison de Velotte, l'Association Bouge-toi, Récidev, les Francas du Doubs, le CRIJ de Franche-Comté, Emmaüs... ainsi que le Comité des Fêtes de Besançon pour la participation de 60 jeunes (encadrement du défilé des chars) au défilé du Carnaval 2013. D'autres partenaires potentiels pourront intégrer le dispositif ATA en cours d'année et en fonction de nouveaux projets.

Cette action nécessite un engagement conséquent des animateurs jeunesse des structures de quartier qui doivent assurer un travail d'accompagnement des jeunes, ainsi qu'un rôle d'interface avec les organisateurs de «chantiers - actions», les parents et les gestionnaires du dispositif. Ils sont les piliers indispensables à la réussite de cette action.

Pour gérer au mieux le dispositif, la Ville a mis en place en 2010 un logiciel interactif qui a simplifié le traitement des dossiers et permis de redéployer du temps sur l'encadrement pédagogique.

3 - Le Bilan de l'année 2013

Le dispositif «A Tire d'AILE» (Aide Individuelle aux Loisirs par l'Echange) a permis à 217 jeunes Bisontins différents de réaliser diverses activités d'utilité collective pour un total de 6 872 heures (250 jeunes et 7 524 heures en 2012).

Ce résultat est le fruit du travail de toutes celles et tous ceux qui se mobilisent pour permettre à la jeunesse bisontine de bénéficier d'un dispositif social, éducatif et solidaire de qualité.

3.1. Actions d'utilités collectives réalisées durant l'année 2013

Les actions appelées également «chantiers» sont d'année en année plus diversifiées avec notamment :

- De l'aide à l'organisation d'événements (accompagnement, animation, aide logistique, distribution, etc.) pour les rendez-vous suivants : le carnaval de Planoise, le carnaval du Comité des Fêtes, Energie Jeune, la Citadelle prend ses quartiers, la Semaine d'Education contre le Racisme, la Fête du Livre, les fêtes de quartiers Ville en Fêtes, la soirée Jeunes Talents, le marché de Noël solidaire, le Battle Energies urbaines, etc. ;
- De l'aide à l'animation des opérations Vital'Sports, prêt de jeux à la piscine de Chalezeule, raid urbain de Planoise, Vital'Eté, un Eté au Ciné et Créativ'Eté ;
- De visites à domicile auprès des personnes âgées ;
- D'autres actions plus traditionnelles comme l'entretien des espaces urbains avec les services techniques (cette année sur 6 semaines en lien avec Vital'été).

3.2. Total des actions d'utilité collective et nombre des jeunes participants

217 jeunes différents de 14 à 25 ans ont bénéficié du dispositif pour un total de 6 872 heures :

- 96 filles différentes pour 2 980 heures
- 121 garçons différents pour 3 892 heures.

La répartition par tranche d'âges est de :

- 14 à 15 ans* : 208 heures
- 16 à 17 ans : 2 880 heures
- 18 à 21 ans : 3 008 heures
- 22 à 25 ans : 776 heures

Total de «chantiers - actions» réalisés différents : 57

3.3. Total des projets réalisés par les jeunes

3.4. Bilan financier 2013

La Ville de Besançon finance entièrement le dispositif A Tire d'AILE.

A TIRE D'AILE	Budget 2013	Réalisé 2013	Réalisé 2012
Dépenses	42 500,00 €	36 349,00 €	37 487,50 €
dont vacations	6 000,00 €	3 115,00 €	3 444,00 €
dont chèques vacances	34 500,00 €	33 000,00 €	33 627,50 €
Dont cartes jeunes	2 000,00 €	1 007,50 €	416,00 €
Dont autres dépenses			
Recettes *		740,00 €	1 430,00 €

** logiciel

4 - Perspectives 2014

4.1. Règlement 2014

Il reste identique à celui de 2013 en faisant à nouveau le lien avec le CLAP Energie Jeune. Le dispositif sera à nouveau ouvert durant la période estivale, aux jeunes de 14 à 15 ans inscrits dans le cadre d'un départ en vacances dans un séjour organisé (centre de vacances). Les jeunes, accompagnés par les animateurs jeunesse des maisons de quartier, réaliseront la même démarche que celle des 16-25 ans. Enfin, une date butoir de remise de chèques vacances de 2014 est fixée au 31 août 2015.

4.2. Budget prévisionnel 2014

A TIRE D'AILE	Budget 2014
Dépenses	38 500 €
dont vacances	3 500 €
dont chèques vacances	33 000 €
dont cartes jeunes	2 000 €

4.3. Perspectives 2014

Pour 2014, l'objectif reste de 500 places d'actions - chantiers pour 300 jeunes.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le règlement du dispositif CLAP Energie Jeune (Comité local d'Aides aux Projets des jeunes) pour l'année 2014 et le plan de financement prévisionnel présenté,

- d'adopter le règlement du dispositif A Tire d'AILE pour l'année 2014 et le plan de financement prévisionnel présenté,

- d'autoriser M. le Maire à signer, pour l'année 2014, les conventions ou avenants à intervenir avec les partenaires cités précédemment ainsi qu'avec ceux susceptibles de s'intégrer dans le dispositif en cours d'année, étant précisé que les signatures de ces conventions et avenants feront l'objet d'un rendu compte annuel au Conseil Municipal de janvier ou février 2014,

- d'imputer les recettes correspondantes, à l'émission du titre, sur la ligne de crédit 74.422.7478.47041.

«M. Pascal BONNET : Je voudrais évoquer quelque chose que j'avais déjà dit en Commission. J'ai toujours suivi attentivement «A Tire d'Aile» dans la mesure où j'avais pu assister à sa naissance en commission il y a longtemps avec M. THIRIET, Adjoint à l'époque et j'ai toujours trouvé un intérêt...

M. LE MAIRE : Vous étiez déjà là aussi vous ? Vous êtes un ancien maintenant ?

M. Pascal BONNET : ...quasiment dinosaure oui !

M. LE MAIRE : Je ne me permettrais pas de dire cela !

M. Pascal BONNET : Enfin j'ai toujours salué l'intérêt de ce dispositif qui est responsabilisant. Je crois que l'on est à bientôt 20 ans de dispositif et il serait peut-être intéressant d'essayer de retrouver certains bénéficiaires pour voir ce qu'ils sont devenus.

M. LE MAIRE : Pourquoi pas ! Très bien. C'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 2 et 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 26 février 2014.